



Coopérative Funéraire de Lille

19 avenue de Flandre - 59700 Marcq-en-Baroeul

Tél : 03.28.04.09.35 / 06.75.18.68.78

e-mail : cooperativefunerairedelille@orange.fr

site web : www.cooperativefunerairedelille.fr

Devis D-26-118 du 10 juin 2026

Dossier n° 26-098

Conseiller : Alice LECAT

DEVIS TYPE CRÉMATION

Obsèques de

à à

Pouvoir : DEVIS TYPE CRÉMATION en qualité de

Il est recommandé aux familles de consulter l'association pour la gestion des informations sur le risque en assurance (AGIRA) pour vérifier l'existence ou non d'une assurance obsèques souscrite par le défunt avant son décès (<https://www.agira-vie.fr/obsèques>).

En cas d'acceptation, le présent devis doit mener à la signature d'un bon de commande permettant la réalisation des obsèques dans les délais réglementaires prévus aux articles R. 2213-33 et R. 2213-35 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article R. 2223-29 du CGCT, en fonction des circonstances, des modalités de transport et des causes de décès, les soins de conservation, la housse mortuaire et le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur peuvent devenir obligatoires. D'autres prestations, bien que non obligatoires, peuvent être rendues nécessaires selon les circonstances du décès et les choix opérés par les familles.

Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
1 - PREPARATION, ORGANISATION DES OBSEQUES			
		Forfait pour la préparation et l'orchestration des obsèques. Organisation administrative et logistique des obsèques : coordination avec les proches, les célébrants, les communes, le crématorium, le cimetière, l'hôpital ou la maison de retraite, le funérarium, le marbrier, le thanatopracteur. Réalisation de tous les actes administratifs. Frais généraux liés à l'accueil et à la disponibilité de l'équipe.	650,00 €
		Toilette et habillage du défunt hôpital ou funérarium (jour) T (*)	180,00 €
		Avis de décès en ligne	0,00 €
		Accompagnement Tranquillite.fr offert (valeur 389 €) : mise à disposition d'une solution en ligne visant à simplifier les démarches administratives après un décès, à favoriser l'obtention d'aides financières et de capitaux. (*)	0,00 €
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil)			
Housse sanitaire	45,00 €		
		Véhicule et personnel pour transport avant mise en bière - forfait 50 km A/R - Lundi au vendredi journée	230,00 €
3 - CERCUEILS ET ACCESSOIRES			
Cercueil Natuboïs - Pin village écogéré 1 inhumation/crémation - 4 poignées bois - cuvette étanche - 185 cm	630,00 €		
		Capiton Natura	105,00 €

Prestations obligatoires	Montant TTC (1)	Prestations non obligatoires	Montant TTC (1)
Plaque d'identité cercueil couleur or 100X145 mm	38,00 €		
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DE CERCUEIL			
		Mise en bière et Fermeture du cercueil	130,00 €
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE			
		Convoi comprenant corbillard et chauffeur - local 50 km A/R - lundi au vendredi journée	300,00 €
6 - CEREMONIE FUNERAIRE			
		Forfait organisation et orchestration de la cérémonie laïque MC	220,00 €
7B - CREMATION			
Urne cendrier liseré or en acier blanche 3,7 litres	45,00 €		
8 - FRAIS AVANCÉS POUR LE COMPTE DE LA PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES			
		Séjour en cellule réfrigérée (forfait x jours maximum) (3) - estimation (*)	250,00 €
		Salle de cérémonie au crématorium avec sono et MC coopérative (30 minutes) (3) Watrelos ou Herlies (*)	91,80 €
Vacation Police (3) - ville de x - estimation (*)	20,00 €		
Redevance de crémation adulte (3) Watrelos ou Herlies (*)	556,98 €		
Sous total des frais avancés pour le compte de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles			918,78 €
Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations obligatoires	1334,98 €	Total toutes taxes comprises de l'ensemble des prestations non obligatoires	2156,80 €

(1) Les opérations réalisées sont soumises au taux normal de TVA de 20 %, sauf les opérations de transport de corps, avant et après mise en bière, et la fourniture de plants horticoles d'ornement, de plantes vivantes, de fleurs fraîches et de fleurs séchées, non transformés, auxquelles s'applique le taux intermédiaire de 10 %.

(2) La dispersion des cendres peut avoir lieu en pleine nature et peut être effectuée soit à titre gratuit par la famille elle-même, soit par un opérateur funéraire mandaté et rémunéré à cet effet.

(3) Frais non soumis à TVA.

Les prestations identifiées par le repère (*) sont sous-traitées, conformément aux informations portées dans l'habilitation n°21-59-0666

Nos coordonnées bancaires

Caisse d'Epargne

IBAN : FR76 1627 5006 0008 0022 9457 969

BIC : CEPAFRPP627

Tx TVA	Base HT	TVA	TTC
20 %	1702,50 €	340,50 €	2043,00 €
10 %	481,82 €	48,18 €	530,00 €
Sans TVA	918,78 €	0,00 €	918,78 €
TOTAL	3103,10 €	388,68 €	3491,78 €

Commentaires :

En application de l'article R. 2213-25 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil muni d'une cuvette d'étanchéité respectant des caractéristiques de résistance, d'étanchéité et de biodégradabilité, lorsqu'il est destiné à l'inhumation, ou de combustibilité, lorsqu'il est destiné à la crémation, afin de protéger l'environnement et la santé. Par ailleurs, l'habillement du défunt, les garnitures et les accessoires posés à l'intérieur ou à l'extérieur des cercueils destinés à la crémation sont composés de matériaux combustibles et non susceptibles de provoquer une explosion.

En application de l'article R. 2213-26 du CGCT, le corps est placé dans un cercueil hermétique si la personne était atteinte au moment du décès de l'une des infections transmissibles mentionnées à l'article R. 2213-2-1 du même code, si le corps est déposé soit à résidence, soit dans un édifice culturel soit dans un caveau provisoire pour une durée excédant six jours, ou si le préfet l'a prescrit.

Le site service-public.fr comporte de nombreuses informations sur les démarches à accomplir après le décès d'un proche. Un guide pratique intitulé «Je perds un proche » est également à la disposition des familles sur le site <https://www.modernisation.gouv.fr>

– Conformément aux dispositions du CGCT:

«I. – Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

«II. – Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes:

«1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27;

«2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique» (article L. 2223-18-1-1)

«Aucune majoration ne peut être perçue à aucun titre et par aucun intermédiaire sur les concessions dans les cimetières, les taxes municipales et droits de toute nature» (article L. 2223-34);

– Les prestations proposées doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires (mise à disposition permanente d'une documentation générale; modalités d'étiquetage des cercueils proposées à la vente; obligation d'établissement d'un devis gratuit et, en cas d'acceptation de celui-ci, d'un bon de commande);

– En cas de dépassement des frais pour des prestations ou des produits rendus obligatoires et non prévus à la date de signature du bon de commande résultant de l'acceptation du présent devis, ou en cas de prestations ou produits demandés en complément de ceux figurant dans le présent devis à cette même date, un avenant à ce dernier doit être rédigé et paraphé, ou un nouveau devis doit être rédigé et soumis à l'acceptation de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, auquel cas un nouveau bon de commande devra être établi puis signé par cette dernière.

Devis valable un mois.

Je soussigné(e) _____ accepte le présent devis prévisionnel,

Le _____ à _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé, bon pour acceptation ».